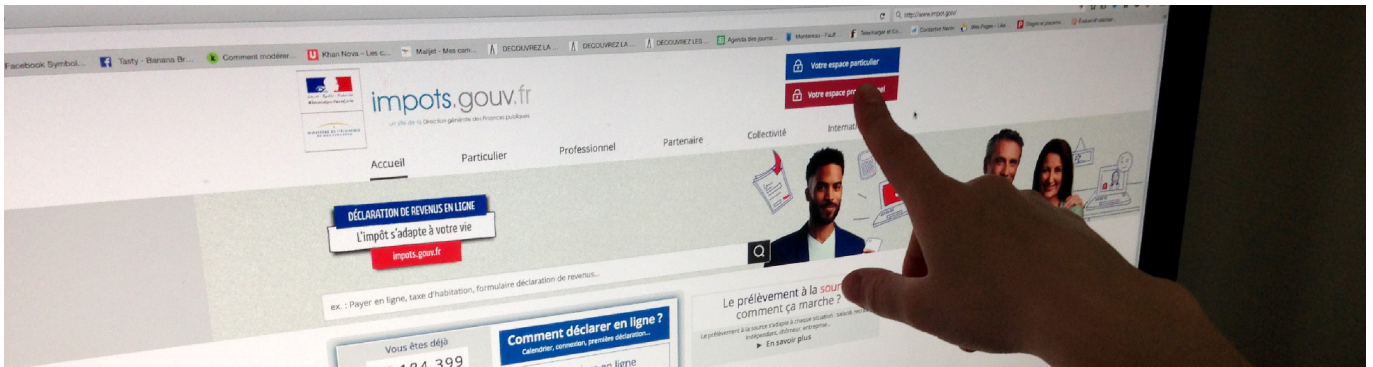


## Fiscalité : déclarer ses impôts sur Internet !



Flûte, vous avez oublié de retourner votre déclaration papier d'impôts 2016. Pas de panique, vous avez jusqu'au mardi 6 juin pour effectuer la démarche via Internet.

### Avantages

Outre ce délai supplémentaire, il y a de nombreux avantages à déclarer ses impôts en ligne. Vous disposez d'une aide à la saisie, du calcul automatique de vos frais kilométriques, d'un mécanisme de report entre les déclarations annexes et la déclaration principale. Par ailleurs, un courriel de confirmation du dépôt de votre déclaration vous est adressé immédiatement et un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu vous est délivré. Le document peut servir de justificatif de votre situation fiscale auprès d'organismes tiers. Grâce à la déclaration en ligne, vous connaîtrez immédiatement le montant de votre impôt. Enfin, vous avez la possibilité de corriger votre déclaration même après sa signature.

### Comment faire ?

Pour déclarer en ligne, connectez-vous sur **Impots.gouv.fr** et accédez à l'onglet «Votre espace particulier». Tapez votre numéro fiscal et votre mot de passe. Si vous n'avez pas encore de mot de passe, saisissez votre numéro fiscal, votre numéro d'accès en ligne et votre revenu fiscal de référence. Tous ces identifiants sont sur la déclaration de revenus reçue en avril et sur l'avis d'impôt reçu en août N-1 (revenu fiscal de référence). Votre déclaration en ligne sera alors pré-remplie des informations connues de l'administration. Il ne vous restera plus qu'à vérifier votre situation de famille, votre adresse et les montants pré-remplis. Ensuite, vous complétez les autres revenus que vous avez perçus et les charges, réductions ou crédits d'impôt auxquels vous avez droit. N'oubliez pas de signer votre déclaration en ligne pour qu'elle soit prise en compte. Mission accomplie !